

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES AUTEURS. . . . .	5
LISTE DES ABRÉVIATIONS . . . . .	7
SOMMAIRE . . . . .	9
UNION BANCAIRE, LA MÉTHODE DU « CADRE » : DU DISCOURS À LA RÉALITÉ, par Francesco MARTUCCI. . . . .	11
SECTION 1. – LA VOLONTÉ D’UNITÉ. . . . .	17
A. Le dédoublement des objectifs . . . . .	17
1. L’intégration justifiée par la monnaie unique. . . . .	18
2. Une différenciation induite par le marché intérieur. . . . .	22
B. Le contournement des compétences . . . . .	27
1. Les missions spécifiques de la BCE. . . . .	27
2. La résolution et le marché intérieur . . . . .	30
SECTION 2. – LA DUALITÉ D’INTÉGRATION. . . . .	34
A. La structuration du cadre dans le système institutionnel de l’Union . . . . .	34
1. L’autonomie dans un cadre intégré . . . . .	35
2. La coopération dans le cadre . . . . .	39
B. La légitimation du cadre en tant que sous-système intégré dans l’Union . . . . .	43
1. L’Union de droit. . . . .	43
2. Le principe démocratique . . . . .	45

L'UNION BANCAIRE OU LES IMPERFECTIONS DE LA FÉDÉRALISATION DE LA RÉGULATION FINANCIÈRE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE. QUELQUES RÉFLEXIONS À L'AUNE D'UNE COMPARAISON DES MODÈLES FÉDÉRAUX AMÉRICAIN ET CANADIEN, par Régis BISMUTH . . . . .	49
SECTION 1. – UNE APPROCHE HISTORICO-COMPARATIVE DE LA FÉDÉRALISATION DE LA SUPERVISION FINANCIÈRE . . . . .	53
A. Une fédéralisation « sans Washington » (or Bruxelles... ou Ottawa) ? . . . . .	54
1. Le précédent américain de la NAIC. . . . .	54
2. Le précédent européen du FESCO. . . . .	55
3. Les précédents canadiens dans le domaine des marchés financiers . . . . .	57
B. Une institutionnalisation progressive de la régulation financière dans un contexte fédéral . . . . .	58
1. La dimension internationale de la fédéralisation de la surveillance financière. . . . .	58
2. Les dynamiques distinctes de la clause commerciale et du modèle du marché intérieur . . . . .	60
3. Le virage institutionnel de la régulation financière de l'Union . . . . .	62
SECTION 2. – LES DÉFIS D'ORDRE FÉDÉRAL SOULEVÉS PAR L'UNION BANCAIRE À L'AUNE DE L'EXPÉRIENCE AMÉRICAINNE . . . . .	66
A. Le défi de la compétence fédérale fondant l'Union bancaire . . . . .	68
1. Une Union bancaire à cheval entre le marché intérieur et l'UEM . . . . .	68
2. Les effets potentiellement perturbateurs de l'Union bancaire sur le marché intérieur . . . . .	70
B. Le défi des imperfections de (et autour de) l'Union bancaire dans un contexte fédéral . . . . .	72
1. Le défi de la complexité. . . . .	73
2. Le défi des lacunes fédérales de l'Union européenne. . . . .	74
L'ADOSSEMENT DE L'UNION BANCAIRE AU SYSTÈME JURIDIQUE DE L'UNION, par Stéphane DE LA ROSA . . . . .	77
SECTION 1. – LA DUALITÉ DES BASES JURIDIQUES. . . . .	83

A. La surveillance prudentielle fondée sur l'article 127, paragraphe 6, TFUE . . . . .	83
B. La résolution bancaire adossée à l'article 114 TFUE . . . . .	85
SECTION 2. – LA FRAGILITÉ DES FONDEMENTS . . . . .	88
A. L'article 127, paragraphe 6, TFUE et le dépassement du mandat monétaire de la BCE . . . . .	88
B. Le recours à l'article 114 TFUE et la souveraineté budgétaire des États . . . . .	90
SECTION 3. – LA COMPLEXITÉ DES PROCÉDURES . . . . .	93
A. Le respect de la légalité au prix de la complexité procédurale . . . . .	93
B. Un cadre contesté . . . . .	96
LES SPÉCIFICITÉS INSTITUTIONNELLES DU CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE DE LA SUPERVISION BANCAIRE, par Brunessen BERTRAND . . . . .	99
SECTION 1. – LES PRÉMISSSES DU CONTRÔLE . . . . .	102
A. La justification du contrôle . . . . .	102
B. La délimitation du contrôle . . . . .	105
SECTION 2. – LA DUALITÉ DU CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE . . . . .	110
A. Le contrôle démocratique européen . . . . .	110
B. Le contrôle démocratique national . . . . .	114
LA NATURE JURIDIQUE DE LA REDEVANCE DE SURVEILLANCE PRUDENTIELLE, par Alexandre MAITROT DE LA MOTTE . . . . .	119
SECTION 1. – UNE VÉRITABLE REDEVANCE ? . . . . .	125
A. L'apparence d'une redevance . . . . .	125
B. Les caractéristiques manquantes . . . . .	127
SECTION 2. – UN IMPÔT EUROPÉEN ? . . . . .	128
A. L'apparence d'un impôt . . . . .	128
B. Les caractéristiques manquantes . . . . .	130
SECTION 3. – VERS UNE AUTRE QUALIFICATION ? . . . . .	131
A. Une contribution <i>sui generis</i> ? . . . . .	132
B. Une contribution volontaire obligatoire ? . . . . .	134

LE RÔLE DES BANQUES CENTRALES NATIONALES DANS LE CADRE DE L'UNION BANCAIRE, par David BLACHE.....	135
SECTION 1. – L'UNION BANCAIRE INSTAURE UN NOUVEAU CADRE POUR LE MSU, QUI S'INSCRIT DANS LE CADRE BCE / EUROSISTÈME PRÉ-EXISTANT (« LA SÉPARATION SOUS LE MÊME TOIT »).....	
A. Le cadre préexistant : l'Eurosystème et les organes de décisions de la BCE.....	138
1. Les missions de la BCE.....	138
2. Le principe de décentralisation.....	139
3. Indépendance de la BCE et des BCN.....	141
4. Les organes de décision de la BCE.....	141
B. Le cadre préexistant BCE / Eurosystème est souple au point d'intégrer les nouvelles missions et les nouveaux organes de décision du MSU.....	142
1. Les nouvelles missions de la BCE au titre du MSU.....	142
2. Des organes spécifiques ont été institués au sein de la BCE au titre du MSU: le conseil de surveillance et son comité de pilotage.....	143
3. Les organes de décision de la BCE sont aussi mis à contribution dans le cadre du MSU.....	145
C. Les principes de transparence et de responsabilité démocratique de la BCE / Eurosystème ont été repris par le MSU.....	146
1. Responsabilité démocratique de la BCE.....	146
2. Poursuite d'une démarche de transparence.....	146
3. Les principes de transparence et responsabilité démocratique ont été repris par la BCE pour le MSU ..	147
SECTION 2. – LE CADRE MSU ILLUSTRE ÉGALEMENT L'INÉVITABLE INSERTION DE PARTICULARITÉS DANS LE CADRE BCE / EUROSISTÈME PRÉ-EXISTANT (« LA SÉPARATION QUI DIVISE BANQUE CENTRALE ET SUPERVISION BANCAIRE »).....	
A. Les particularités du cadre MSU dans le cadre BCE / Eurosystème : le conseil de surveillance.....	148
1. Composition du conseil de surveillance.....	149
2. Les modalités de vote au conseil de surveillance.....	149

3. Le principe de décentralisation est moins fort dans le cadre MSU . . . . .	150
4. Un grand absent du cadre MSU : le directoire de la BCE . . . . .	151
5. L'indépendance du conseil de surveillance . . . . .	151
B. Les conséquences de la séparation des missions MSU / banque centrale . . . . .	152
1. Le principe de séparation . . . . .	153
2. Le Comité de médiation. . . . .	154
3. La Commission administrative de réexamen . . . . .	155
C. Les missions propres des ACN/BCN dans le cadre MSU . . . . .	156
1. La surveillance des établissements les « moins importants » . . . . .	156
2. Les pouvoirs de sanction des BCN et de la BCE . . . . .	157
3. Résumé illustré des missions qui restent aux ACN / BCN dans le cadre MSU . . . . .	158
LISTE DES TEXTES JURIDIQUES DE RÉFÉRENCE . . . . .	159
LES TRANSFORMATIONS DE LA GOUVERNANCE DE LA BCE, par Sébastien ADALID. . . . .	161
SECTION 1. – LA CRÉATION INSTITUTIONNELLE . . . . .	167
A. Une organisation propre. . . . .	167
1. Des organes dédiés. . . . .	168
2. Un droit propre . . . . .	170
B. Une organisation dupliquée . . . . .	172
1. Un modèle décisionnel : l'Eurosystème . . . . .	172
2. Un modèle administratif pluriel. . . . .	174
SECTION 2. – L'INCORPORATION INSTITUTIONNELLE. . . . .	177
A. Les limites organiques . . . . .	178
1. Le rôle central du conseil des gouverneurs . . . . .	178
2. L'acculturation organique . . . . .	181
B. L'équilibre précaire du MSU . . . . .	183
1. L'équilibre des compétences . . . . .	183
2. L'équilibre des pouvoirs. . . . .	185

AUTORITÉ BANCAIRE EUROPÉENNE ET UNION BANCAIRE, par Régis VABRES . . . . .	189
SECTION 1. – L'ABE, L'UNION BANCAIRE ET L'ÉLABORATION DU DROIT . . . . .	193
A. Répartition des pouvoirs . . . . .	193
B. Conflits de pouvoirs . . . . .	196
SECTION 2. – L'ABE, L'UNION BANCAIRE ET L'APPLICATION DU DROIT . . . . .	199
A. L'ABE et le MSU . . . . .	199
B. L'ABE et le MRU . . . . .	203
LES RELATIONS ENTRE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE ET LE SYSTÈME EUROPÉEN DE SUPERVISION FINANCIÈRE, par Thomas VAN RIJN . . . . .	205
SECTION 1. – HISTORIQUE . . . . .	208
SECTION 2. – RELATIONS ENTRE LA BCE ET LES AUTORITÉS DE SURVEILLANCE DES ÉTATS MEMBRES PARTICIPANT AU MSU . . . . .	212
SECTION 3. – RELATIONS ENTRE LA BCE ET L'ABE . . . . .	215
CONCLUSION . . . . .	221
UNION BANCAIRE ET AUTORITÉ EUROPÉENNE DES MARCHÉS FINANCIERS, par Thierry BONNEAU . . . . .	223
LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE ET LES AUTORITÉS NATIONALES DE SURVEILLANCE, par Jean-Philippe KOVAR . . . . .	231
SECTION 1. – LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE LA BCE ET LES AUTORITÉS NATIONALES DE SURVEILLANCE : UNE LOGIQUE DE DÉCONCENTRATION . . . . .	235
A. L'attribution de missions de surveillance prudentielle aux autorités nationales . . . . .	235
B. La contribution aux missions de surveillance prudentielle de la BCE . . . . .	238
SECTION 2. – L'ARTICULATION DES COMPÉTENCES ENTRE LA BCE ET LES AUTORITÉS NATIONALES DE SURVEILLANCE : UN ESPRIT DE COOPÉRATION . . . . .	241
A. Une coopération verticale . . . . .	241
B. Une coopération intégrée . . . . .	244
CONCLUSIONS, par Jean-Victor LOUIS . . . . .	247

TABLE DES MATIÈRES 279

TABLE DE TEXTES ET DE JURISPRUDENCE ..... 257

    MSU ..... 257

    MRU ..... 262

    RÈGLEMENT UNIFORME ..... 263

    JURISPRUDENCE ..... 266

INDEX ..... 269